

ANNEXE N° 906

(Session ordinaire de 1956-1957. — 2^e séance du 18 juillet 1957.)

AVIS présenté au nom de la commission de la marine et des pêches sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier: 1^o le traité instituant la **Communauté économique européenne** et ses annexes; 2^o le traité instituant la **Communauté européenne de l'énergie atomique**; 3^o la convention relative à certaines institutions communes aux communautés européennes, signés à Rome le 25 mars 1957, par M. Vincent Delpuech, sénateur (1).

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 19 juillet 1957. (Compte rendu *in extenso* de la séance du Conseil de la République du 20 juillet 1957, page 1611, 1^{re} colonne.)

M. le président. La parole est à M. Vincent Delpuech, rapporteur pour avis de la commission de la marine.

M. Vincent Delpuech, rapporteur pour avis de la commission de la marine. Monsieur le ministre, mes chers collègues, j'aurais pu me dispenser de monter à la tribune, car je viens vous apporter l'adhésion complète de la commission de la marine.

Je viens vous l'apporter après tant d'autres, mais nous, qui représentons la marine, nous sommes des précurseurs: le marché commun a été appliqué à la marine bien avant que soient envisagées les institutions que nous allons voter.

Vous savez que les frets sont un marché mondial; vous savez que ce marché existe depuis toujours. Venir vous dire que nous sommes pour le marché commun, c'est presque une hérésie de la part de gens qui représentent la marine.

Je voudrais, à cette occasion, mon cher ministre, vous dire que, dans le projet que vous avez élaboré et défendu, nous avons trouvé vos préoccupations en ce qui concerne les deux grandes branches de la marine, c'est-à-dire les transports et l'armement; vous avez — et je vous en remercie — pris des précautions à notre égard. Notre ami Brunhes vous le dira encore mieux en ce qui concerne les ports; mais pour les transports, vous avez réservé la construction et les réparations, et je tiens à vous dire que, pendant la période de rodage, c'est-à-dire pendant cinq ans, nous désirerions que soient poursuivis les efforts entrepris depuis une dizaine d'années, car ils ont amené dans les chantiers de France une prospérité grandissante que l'on doit, il faut bien le reconnaître, à deux lois d'aide qui sont la loi Truphil et la loi Defferre. Je voudrais au nom de la marine, vous demander, pendant la période de rodage, de continuer cette aide sous une forme nouvelle, peut-être, de façon que dans six ans, lorsque nous serons appelés à lutter contre les chantiers internationaux, nous puissions conserver à notre pays l'activité et le renom qu'il a.

En ce qui concerne l'armement, là aussi, mon cher ministre, vous avez pris des précautions. L'article 84 laisse en dehors la marine et nous permet d'espérer que plus tard nous continuerons cette protection. Mais si vous avez fait une allusion au privilège du pavillon, je me permets de vous dire qu'il est des pavillons à surveiller; ce sont les pavillons de complaisance qui, à l'heure actuelle, représentent un tonnage presque supérieur à celui de l'Angleterre ou des Etats-Unis. Je pense que dans la nouvelle application du marché commun, il sera utile de se préoccuper de ces pavillons de complaisance. Là aussi vous défendrez la marine.

Moi qui vous connais bien, je sais que vous avez fait tout ce que vous pouviez mais je vous demande, au nom de la commission, pour que le pavillon français continue à flotter sur les mers du globe, non seulement de surveiller les pavillons de complaisance, mais également de garantir l'aide que vous pourriez apporter à la marine.

Enfin, mon cher ministre, tout en vous apportant notre adhésion complète, je vous demande d'inclure dans un plan de redressement les ports algériens qui, à l'heure actuelle, sont en retard sur les ports de la métropole, d'autant plus que, j'en suis convaincu, la politique saharienne va entraîner pour les ports algériens une activité grandissante. Il sera donc nécessaire de les équiper en conséquence.

En terminant, bien que cela ne concerne pas ma région, je vous demande de protéger les pêcheries maritimes et de veiller à l'organisation du marché du poisson. Je sais que vous l'avez prévu au même titre que l'agriculture. Sous le bénéfice de ces observations amicales, j'espère, mon cher ministre, que vous pourrez mener à bien la conclusion définitive de ce traité qui ne sera pas seulement un traité de marché commun mais un traité de loyauté et de confiance. (Applaudissements.)